

Les rôles et responsabilités

1) Quelles sont les personnes qui prennent les décisions concernant mon enfant?

Réponse : Le personnel de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), conformément à la Loi sur l'instruction publique ainsi qu'aux règles adaptées par la CSRS et les conseils d'établissement.

Ces décisions peuvent concerner :

- l'orientation de votre enfant;
- le transfert de ce dernier d'une école à une autre;
- le transport d'un élève à l'école, les règles de l'école;
- les services offerts aux élèves à l'école;
- les interventions concernant l'école.

Cette démarche se fera dans le respect et de façon à ne pas porter préjudice à l'élève ou à ses parents.

2) Quels sont les rôles et responsabilités des personnes qui interviennent auprès de l'élève handicapé ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage?

Réponse : Chaque personne a un rôle déterminant dans le cheminement scolaire de votre enfant puisque nous faisons équipe ensemble pour veiller au bien-être, à la réussite et à l'intégration de ce dernier à l'école.

Rôles et responsabilités de l'enseignant

- Il prend en note ses observations et ses interventions auprès de l'élève, il met en place des moyens pour aider l'élève à actualiser son potentiel selon ses forces et difficultés.
- Il communique avec les parents et les autres intervenants scolaires des besoins particuliers de l'élève, et ce, le plus tôt possible pour intervenir de façon préventive.
- Il fait un compte rendu à la direction des actions entreprises pour aider l'élève.
- Il accueille l'élève comme un apprenant.
- Il favorise des relations harmonieuses.
- Il établit une communication ouverte et créative avec tous les intervenants de l'école.
- Il offre des approches d'enseignement adaptées aux besoins de l'élève.
- Il enseigne des stratégies et des moyens d'apprendre aux élèves.
- Il encourage l'effort et la persévérance.

- Il favorise un milieu calme.
- Il assure le suivi du code de vie.

Rôles et responsabilités de l'élève

- Il est l'agent principal de son développement, il doit s'impliquer dans ses apprentissages.
- Il est appelé à collaborer, dans la mesure de ses capacités, à l'application des solutions proposées.
- Il doit être respectueux dans ses gestes, ses paroles et dans ses attitudes.
- Il doit respecter ses pairs et les adultes.
- Il doit fournir les efforts nécessaires.
- Il doit être tenace dans une tâche à réaliser.
- Il doit utiliser les stratégies qu'il a apprises.
- Il doit respecter le code de vie de l'école.
- Il doit accepter les conséquences de son attitude et de son comportement.
- Il doit développer le sens de la responsabilité.
- Il doit collaborer et coopérer avec les enseignants et le personnel chargés de son éducation.

Rôles et responsabilités du parent

- Il est le premier responsable de son enfant.
- Son rôle consiste à répondre aux besoins primaires de son enfant, communiquer avec l'école et être actif dans la recherche de solutions concernant son enfant.
- Une bonne communication école-maison facilite l'adaptation de l'enfant à l'école.
- Il doit soutenir son enfant dans ses difficultés et souligner ses forces.
- Il doit signaler à l'enseignant ou au directeur de l'école, tout problème, handicap ou difficulté susceptible d'affecter l'enfant dans son cheminement scolaire.
- Il doit valoriser la vie scolaire.
- Il doit favoriser des habitudes de vie aidant l'enfant à l'apprentissage.
- Il doit soutenir la motivation et l'engagement de l'enfant.
- Il doit superviser les devoirs.
- Il doit encourager, valoriser la réussite, l'effort et la persévérance de son enfant.
- Il doit connaître et appuyer le code de vie de l'école.
- Il doit proposer des défis à l'enfant devant une difficulté.
- Il doit aider son enfant à assumer les conséquences de ses actes.

Rôles et responsabilités de la direction

- Elle soutient et conseille l'enseignant ainsi que le personnel professionnel dans sa recherche de moyens pour aider l'enfant.
- Elle organise des formations pour aider l'équipe-école à mieux intervenir selon diverses problématiques que peuvent rencontrer les élèves.
- Elle est responsable du suivi des élèves et de l'équipe-école.

Rôles et responsabilités des personnels professionnel et de soutien

Les personnels professionnel et de soutien sont composés des psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, techniciens en éducation spécialisée, animateurs à la vie spirituelle et communautaire, conseillers en orientation, travailleurs ou techniciens en service social.

Selon les orientations retenues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en regard des services éducatifs complémentaires :

- Ils accompagnent l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre (programme de service d'aide).
- Ils lui assurent des conditions propices à l'apprentissage (programme de service de soutien).
- Ils donnent à l'élève un environnement favorable à l'élève au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être (programme de service de promotion et de prévention).
- Ils s'assurent du développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté (programme de service de vie scolaire).
- Ils soutiennent l'élève, conseillent l'enseignant et voient à préciser la nature d'une problématique spécifique, s'il y a lieu. Ils travaillent en partenariat avec les intervenants externes (Centre hospitalier, Centre de Réadaptation, Centre Notre-Dame de l'Enfant, CSSS, etc.).

Pour de plus amples renseignements concernant les différents rôles, consultez l'adresse suivante :

<http://www.csdm.qc.ca/sassc/Script/Scripts/Signalisation.htm>

Descendez votre curseur jusqu'au carré inscrit « rôle de l'enseignant ». Cliquez sur le carré voulu.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet à l'adresse suivante :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Vous y trouverez les droits et responsabilités de chacun selon la Loi sur l'instruction publique.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser aux intervenants qui travaillent auprès de votre enfant. Ils pourront répondre à vos questions ou vous diriger vers d'autres personnes-ressources.

Vous pouvez également consulter l'ensemble des documents disponibles à l'intention des parents ayant des enfants vivant des difficultés. Ces documents sont disponibles à l'école que fréquente votre enfant. Informez-vous auprès de son enseignant ou auprès de la direction.

Référence supplémentaire :

M. Louis-Denis Pelletier, directeur à l'école primaire Beaulieu, document de travail : « L'école : pour la réussite de l'élève ».

